

Retention of Women Lawyers and a Better Future for Canada's Children

WHEREAS programs to ameliorate the conditions of disadvantaged individuals or groups are recognized under s. 15(2) of *Canadian Charter of Rights and Freedoms* as an integral feature of equality rights;

WHEREAS disproportionate levels of unpaid labour for the care of children are borne by women in general and woman lawyers in particular, and disproportionate unpaid labour has been identified as a barrier to women's equality in the legal profession and a key reason for disproportionate attrition of women from the legal profession and private practice;

WHEREAS the 2001 Early Years Study 3, published by the Margaret & Wallace McCain Family Foundation, recommends:

“a goal that is ambitious, promising and fundamentally progressive: to expand publicly funded preschool education for all 2- to 5-year-olds. It would be available, affordable, top-quality and voluntary. Parents would decide if and how often their children attend.”

Rétention des avocates et un meilleur avenir pour les enfants canadiens

ATTENDU QUE les programmes visant l'amélioration de la condition de vie des individus et des groupes défavorisés sont reconnus au titre du paragraphe 15(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés* comme faisant partie intégrante des droits à l'égalité;

ATTENDU QU'un nombre disproportionné de femmes en général, et d'avocates en particulier, prodiguent des soins à leurs enfants sans rémunération, et que le travail non rémunéré, lorsqu'il est disproportionné, a été identifié à titre d'obstacle à l'égalité des femmes dans la profession juridique et est l'une des principales raisons que les femmes quittent la profession juridique et la pratique privée, dans une mesure disproportionnée;

ATTENDU QUE l'étude « Early Years Study 3 » publiée en 2001 par la *Margaret & Wallace McCain Family Foundation* recommande d'adopter :

(TRADUCTION) « un objectif ambitieux, prometteur et de nature progressive : offrir une éducation préscolaire subventionnée par l'État à tous les enfants âgés de deux à cinq ans. Celle-ci serait accessible, abordable, volontaire et de qualité. Les parents décideraient si leurs

WHEREAS the recommendation of the Early Years Study 3 would complement recognition of the value of unpaid labour traditionally performed by women;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association support the recommendation of the Early Years Study 3, and urge the federal, provincial and territorial governments to develop available, affordable, top-quality and voluntary publicly funded programs for early childhood education, bridging the gap between maternity and parental leave and the start of school for Canada's children.

Certified true copy of a resolution carried as amended by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Vancouver, BC August 11-12, 2012

enfants y participent, et à quelle fréquence. »

ATTENDU QUE la recommandation de l'étude « Early Years Study 3 » aiderait en partie à reconnaître la valeur du travail non rémunéré qui, traditionnellement, est confié aux femmes;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien appuie la recommandation de l'étude « Early Years Study 3 » et exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élaborer des programmes d'éducation préscolaire subventionnés par l'État qui sont accessibles, abordables, volontaires et de qualité et qui puissent combler l'écart entre la fin du congé de maternité ou du congé parental et le début de l'école pour les enfants au Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée, tel que modifiée, par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Vancouver, C-B les 11 et 12 août 2012.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**